



Note de réévaluation

REV2012-17

# Plan de travail pour la réévaluation du triflusulfuron-méthyle

*(also available in English)*

**Le 13 décembre 2012**

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications  
Agence de réglementation de  
la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
2720, promenade Riverside  
I.A. 6604-E2  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : [pmra.publications@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra.publications@hc-sc.gc.ca)  
[santecanada.gc.ca/arla](http://santecanada.gc.ca/arla)  
Télécopieur : 613-736-3758  
Service de renseignements :  
1-800-267-6315 ou 613-736-3799  
[pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca)

ISSN : 1925-0657 (imprimée)  
1925-0665 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-5/2012-17F (publication imprimée)  
H113-5/2012-17F-PDF (version PDF)

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2012**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

## Introduction

Au Canada, le triflusaluron-méthyle est en cours de réévaluation par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada. Dans le cadre du Programme de réévaluation des pesticides, tient compte des risques potentiels ainsi que de la valeur des produits antiparasitaires afin de garantir qu'ils sont toujours conformes aux plus récentes normes scientifiques et aux politiques en vigueur établies dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement. En vertu de l'article 16 de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, le titulaire du triflusaluron-méthyle a été informé du début de la réévaluation de ce composé. Le titulaire de la matière active triflusaluron-méthyle de qualité technique au Canada a ensuite fait part de son intention d'appuyer toutes les utilisations indiquées sur les étiquettes des produits à usage commercial offerts au Canada qui contiennent cette substance. La présente Note de réévaluation donne un aperçu du plan de travail et de l'échéancier prévus pour cet examen, ainsi qu'un résumé des principaux domaines ciblés par la réévaluation du triflusaluron-méthyle.

Le triflusaluron-méthyle est un herbicide homologué au Canada depuis 1999. Le triflusaluron-méthyle est actuellement homologué pour utilisation sur la betterave à sucre, la betterave potagère et la chicorée (catégories d'utilisation n° 13 et 14). La préparation commerciale homologuée contenant du triflusaluron-méthyle est offerte sous forme de granules mouillables et est appliquée par pulvérisation au sol.

Le plan de travail détaillé ci-dessous présente les principaux domaines à l'étude et les évaluations des risques requises pour compléter la réévaluation du triflusaluron-méthyle. Si l'ARLA obtenait pendant la période de réévaluation de nouvelles données susceptibles de modifier le statut réglementaire du triflusaluron-méthyle, elle considérerait la nécessité de revoir les domaines ciblés et les évaluations des risques requises. L'ARLA prévoit publier le Projet de décision de réévaluation concernant le triflusaluron-méthyle à des fins de consultation en 2013.

## Plan de travail pour la réévaluation

### Évaluation des risques pour la santé humaine

- L'ARLA a revu l'examen des données toxicologiques du triflusaluron-méthyle effectué à l'appui de la première homologation, et la base de données continue de satisfaire aux exigences actuelles.
- Les évaluations antérieures portant sur l'exposition professionnelle et par le régime alimentaire qui ont servi à appuyer les utilisations homologuées seront examinées afin de s'assurer que les risques pour la santé liés à l'utilisation du triflusaluron-méthyle sont toujours acceptables.
- Étant donné le profil d'emploi homologué pour le triflusaluron-méthyle, une évaluation de l'exposition résidentielle n'est pas nécessaire.

## **Évaluation des risques pour l'environnement**

- Les énoncés concernant l'environnement sur les étiquettes seront mises à jour afin d'être conformes aux normes en vigueur, et elles tiendront compte de la Politique de gestion des substances toxiques (PGST). Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres et aquatiques sensibles seront calculées en fonction des pratiques courantes.

## **Valeur**

- La valeur du triflusaluron-méthyle sera prise en compte, et si des risques préoccupants sont relevés, on examinera la viabilité des produits de remplacement.

## **Exigences en matière de données**

- L'ARLA ne prévoit aucune autre exigence en matière de données concernant le triflusaluron-méthyle pour l'instant.

## **Échéancier prévu pour la réévaluation**

- L'ARLA prévoit publier le Projet de décision de réévaluation concernant le triflusaluron-méthyle à des fins de consultation en 2013.

## **Autres renseignements**

Les documents publiés par l'ARLA sont affichés sur son site Web à [santecanada.gc.ca/arla](http://santecanada.gc.ca/arla). Il est également possible de les obtenir en communiquant avec le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire par téléphone au 1-800-267-6315 ou, de l'extérieur du Canada, au 613-736-3799 (des frais d'interurbain s'appliquent), par télécopieur au 613-736-3798 ou par courriel à [pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca).